

ENFANTS NES EN 2021 & NOUVEAUX ARRIVANTS PRÉ-INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES

DATES D'INSCRIPTION :

A compter du : DU MARDI 2 AVRIL et jusqu'au VENDREDI 17 MAI
de 8h30 à 12 h et de 14h à 17h

LIEU : service Affaires Scolaires, nouveau bureau en arrivant à l'accueil sur votre droite (ancien CCAS).

04 68 95 34 44 - asco@ville-argelessurmer.fr

Vous devez vous présenter au service des affaires scolaires en mairie afin de pré-inscrire votre enfant

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

1. La fiche de renseignements (disponible sur le site de la ville, lien ci-dessous) :

<https://www.ville-argelessurmer.fr/vivre/enfance-jeunesse/affaires-scolaires>

2. La photocopie du livret de famille parents et enfants ou extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant ;

En cas de séparation des parents : la dernière décision de justice ou une attestation parentale accompagnée d'une pièce d'identité, qui précise les conditions de l'autorité parentale et indique le lieu de résidence de l'enfant ;

3. La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal présent ;

4. La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ;

5. La photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois au nom d'au moins un des responsables de l'enfant *(liste ci-dessous) ;

***Justificatifs de domicile recevables** : facture d'eau, EDF, attestation assurance habitation, attestation CAF, quittance de loyer d'un organisme, attestation d'assurance habitation, attestation sécurité sociale).

Attention : si hébergé attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture + carte d'identité

VOUS SEREZ CONTACTES AVANT FIN MAI PAR LA DIRECTRICE QUI FINALISERA L'INSCRIPTION